



## Communiqué de presse

### La mine de Tiouit autorisée à reprendre son activité

Suite à l'incident survenu au niveau de la mine de Tiouit (province de Tinghir) dû à l'effondrement d'une digue le 25 novembre 2015 et ayant entraîné le déferlement de produits toxiques, et en application des dispositions de l'article 55 de la loi 10-95 sur l'eau qui stipule «qu'en cas de nuisance constatée pouvant présenter un péril pour la santé, la sécurité ou la salubrité publique, l'administration peut prendre toute mesure immédiatement exécutoire en vue de faire cesser ces nuisances», le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement avait saisi, en date du 16 décembre 2015, le gouverneur de la province de Tinghir pour ordonner la suspension immédiate des travaux de la société au niveau du site en question. Et ce, jusqu'à ce que toute nuisance et risque pouvant présenter un péril pour la santé et la sécurité des citoyens soient écartés.

Des commissions ont été diligentées sur le site et avaient formulé des recommandations pour le redressement des dysfonctionnements constatés et la prise des dispositions nécessaires pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise.

Au vu des résultats des travaux réalisés par la société exploitant le gisement et des analyses des eaux et des sols effectuées par des laboratoires spécialisés et particulièrement ceux de la Brigade de la Gendarmerie Royale et de l'ONEP-Branche Eau, le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement a demandé au gouverneur de la province de Tinghir d'autoriser la reprise des travaux au niveau de ladite mine.

